



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2017-065

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-012 - Décision DDFIP n°2177/2017 du 1er septembre 2017 portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux (2 pages)	Page 3
03-2017-09-01-010 - Décision n° 2175/ 2017 de subdélégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale du 1er septembre 2017 (1 page)	Page 6
03-2017-09-01-011 - Décision n° 2176/2017 de subdélégation de signature en matière domaniale du 1er septembre 2017 (1 page)	Page 8
03-2017-09-01-013 - Décision n° 2178/2017 de délégation de signature du 1er septembre 2017 en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 10
03-2017-09-01-005 - Décision n°2170/2017 de délégation générale de signature au responsable du pôle Fiscalité et Comptes publics (2 pages)	Page 13
03-2017-09-01-006 - Décision n°2171/2017 de délégation générale de signature au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et Ressources, ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public (2 pages)	Page 16
03-2017-09-01-007 - Décision n°2172/2017 de délégations spéciales de signature pour la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public (2 pages)	Page 19
03-2017-09-01-008 - Décision n°2173/2017 de délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources (2 pages)	Page 22
03-2017-09-01-009 - Décision n°2174/2017 de délégations spéciales de signature pour le pôle Fiscalité et Comptes publics (4 pages)	Page 25

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-012

Décision DDFIP n°2177/2017 du 1er septembre 2017
portant délégations de signature en matière d'assiette et de
recouvrement de produits domaniaux

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo

BP 81609

03016 MOULINS CEDEX

TELEPHONE : 04.70.35.12.35

MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision DDFIP n°2177/2017 du 1^{er} septembre 2017
portant délégations de signature
en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux**

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision n°1155bis/2017 du 2 mai 2017 portant délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux ;

Arrête :

Article 1- Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe ou, en cas d'empêchement, à M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2- Le présent arrêté abroge la décision du 2 mai 2017 et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 3- Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

Fait à Moulins, le 1^{er} septembre 2017

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-010

Décision n° 2175/ 2017 de subdélégation de signature en
matière de transmission aux
collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale
du 1er septembre 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo

BP 81609

03016 MOULINS CEDEX

TELEPHONE : 04.70.35.12.35

MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n° 2175/ 2017 de subdélégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale du 1^{er} septembre 2017

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu l'arrêté préfectoral n°1112/2017 du 25 avril 2017, donnant délégation de signature au Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

Vu la décision n°1151bis/2017 de subdélégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale du 2 mai 2017 ;

Décide :

Article 1- Subdélégation de signature en matière de fiscalité locale est donnée à :

M. François BARRAS, administrateur des finances publiques, directeur adjoint ;

M. Philippe GUECTIER, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle Fiscalité et comptes publics ;

Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des finances publiques, responsable du département Fiscalité des particuliers et des professionnels – Collectivités locales et chargée de la division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal ;

Mme Céline POTERON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, chargée de la division des collectivités locales ;

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques ;

Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des finances publiques.

Article 2 : Le présent arrêté abroge la décision du 2 mai 2017 et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 1^{er} septembre 2017

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier
Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-011

Décision n° 2176/2017 de subdélégation de signature en
matière domaniale
du 1er septembre 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo

BP 81609

03016 MOULINS CEDEX

TELEPHONE : 04.70.35.12.35

MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision n° 2176/2017 de subdélégation de signature en matière domaniale
du 1^{er} septembre 2017**

Le Préfet de l'Allier

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1115/2017 en date du 25 avril 2017 accordant délégation de signature à M. Philippe BAUDIER, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, en matière domaniale ;

Vu la décision n°1152bis/2017 de subdélégation de signature en matière domaniale du 2 mai 2017 ;

Arrête :

Article 1- La délégation de signature qui est conférée à M. Philippe BAUDIER, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°1115/2017 du 25 avril 2017, sera exercée par Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe.

Article 2- En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, chef du service local du Domaine.

Article 3- Le présent arrêté abroge la décision du 2 mai 2017 et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 4- Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

Fait à Moulins, le 1^{er} septembre 2017

Pour le Préfet de l'Allier
L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Signé
Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-013

Décision n° 2178/2017 de délégation de signature du 1er
septembre 2017
en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
03016 MOULINS Cedex

Décision n° 2178/2017 de délégation de signature du 1^{er} septembre 2017 en matière d'ordonnancement secondaire

La Directrice du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale de l'Allier,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pascal SANJUAN en qualité de préfet de l'Allier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2167/2017 du 1^{er} septembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2168/2017 du 1^{er} septembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu la décision n°1153bis/2017 de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 2 mai 2017 ;

DECIDE :

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du Préfet n°2167/2017 et n°2168/2017 en date du 1^{er} septembre 2017, seront exercées, dans la limite de leurs attributions et compétences, par :

M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques,
Mme Cécile FROMION, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale.



Article 2- La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la fonction de validation des actes initiés dans chorus formulaire à :

Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques
Mme Nathalie MEJASSOL, contrôleuse principale des finances publiques
Mme Nadine POUZET, contrôleuse principale des finances publiques
Mme Christine FONDE, contrôleuse principale des finances publiques
Mme Marie-Christine DELRIEU, contrôleuse principale des finances publiques
M. Sylvain GUITTARD, agent administratif des finances publiques

Article 3- La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion des frais de déplacement à :

Mme Cécile FROMION, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale
Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques
M. Hubert BERNIER, contrôleur principal des finances publiques
Mme Françoise GIRARD, contrôleuse des finances publiques

Article 4- La présente décision abroge celle du 2 mai 2017 et prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Fait à Moulins, le 1^{er} septembre 2017

L'Administratrice des finances publiques adjointe

Signé

Nathalie LAMUGNIERE

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-005

Décision n°2170/2017 de délégation générale de signature
au responsable du pôle Fiscalité et Comptes publics



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n°2170/2017 de délégation générale de signature au responsable du pôle Fiscalité et Comptes publics

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai 2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

M. Philippe GUECTIER, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du Pôle Fiscalité et Comptes publics,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-006

Décision n°2171/2017 de délégation générale de signature
au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et
Ressources,
ainsi qu'au responsable de la mission départementale
Risques-Audit et Immobilier public



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n°2171/2017 de délégation générale de signature au directeur adjoint, au responsable du pôle Pilotage et Ressources, ainsi qu'au responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai 2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

M. François BARRAS, administrateur des finances publiques, directeur adjoint,

Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle Pilotage et Ressources,

Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale Risques-Audit et Immobilier Public,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.



Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-007

Décision n°2172/2017 de délégations spéciales de
signature
pour la mission départementale Risques-Audit et
Immobilier public

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n°2172/2017 de délégations spéciales de signature pour la mission départementale Risques-Audit et Immobilier public

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai 2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départementale Risques-Audit et correspondante départementale de la politique immobilière de l'État, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Audit

Délégation est donnée à :

Mme Sandrine CHALAYE-LEVY, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Lisa LUCCIONI, inspectrice principale des finances publiques,

pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission d'audit, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur sa seule signature, y compris concernant :

- la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ;
- la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs.

Cellule qualité comptable (CQC)

Délégation est donnée à **Mme Audrey COUTIERE-LAMBERT**, inspectrice des finances publiques, pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa mission.

Communication

Délégation est donnée à **Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS**, administratrice des finances publiques adjointe, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Service local du Domaine

Délégation est donnée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission à :

M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
M. Philippe BERTRAND, inspecteur des finances publiques.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-008

Décision n°2173/2017 de délégations spéciales de
signature pour le pôle Pilotage et Ressources

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n°2173/2017 de délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des Ressources humaines

En l'absence ou empêchement de la directrice de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Cécile FROMION**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division.

Délégation est donnée à **Mme Catherine PRISSETTE**, inspectrice des finances publiques, en charge du service ressources humaines, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

2. Pour la Division Stratégie et Ressources budgétaires

En l'absence ou empêchement de la directrice de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **M. Claude VILLARD**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Stratégie, Structures, Emplois et Contrôle de gestion

Délégation est donnée à **Mme Sandrine MENAGE**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Ressources budgétaires et Logistique

Délégation est donnée à **Mme Nathalie GAUMY**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2017-09-01-009

Décision n°2174/2017 de délégations spéciales de
signature pour le pôle Fiscalité et Comptes publics

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
Téléphone : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision n°2174/2017 de délégations spéciales de signature pour le pôle Fiscalité et Comptes publics

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Philippe BAUDIER, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 2 mai
2017 la date d'installation de M. Philippe BAUDIER dans les fonctions de directeur départemental des
Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Assiette des professionnels

Délégation est donnée à **Mme Jacqueline COGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Affaires juridiques et contentieux

Délégation est donnée à :

Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des finances publiques
Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques
Mme Annick VILLARD, inspectrice des finances publiques
M. Patrick DUFOUR, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Contrôle fiscal

Délégation est donnée à :

Mme Laurence ROGER DE GARDELLE, inspectrice des finances publiques
M. André FOURNET-FAYAS, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

2. Pour la Division Assiette des particuliers, Missions foncières et patrimoniales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **M. Eric BONITHON**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Délégation est donnée à :

Mme Karine STROBEL, inspectrice des finances publiques
M. Didier DE SEVERAC, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

3. Pour la Division des collectivités locales

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Céline POTERON**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des professionnels, des affaires juridiques et du contrôle fiscal.

Gestion et animation du secteur local, Qualité comptable, Expertise et soutien juridique

Délégation est donnée à :

Mme Julie AUDOLY, inspectrice des finances publiques
Mme Emmanuelle LAMADON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

FDL / Avances aux collectivités locales / Contrôle budgétaire

Délégation est donnée à :

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques
Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Modernisation / Dématérialisation et monétique / Chargée de clientèle CDC-DFT

Délégation est donnée à **Mme Marie-Hélène MAGNET**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Pour les activités liées à la Caisse des dépôts et consignations, cette délégation s'exerce, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. Philippe BAUDIER dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.

4. Pour la Division recouvrement tous produits et action économique

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **M. Nicolas RAY**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division.

Recouvrement des créances de toute nature, Animation, Contentieux-expertise

Délégation est donnée à :

M. Thomas AUDOLY, inspecteur des finances publiques
Mme Virginie IGIER, inspectrice des finances publiques
M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Huissiers

Délégation est donnée à :

M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques
Mme Laurence TAVERON, inspectrice des finances publiques
pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Expertise économique et financière, CCSF / Surendettement / Casinos

Délégation est donnée à **M. Alexis BLANCHON**, inspecteur des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

5. Pour la Division comptabilité et autres opérations de l'Etat

En l'absence ou empêchement du directeur de pôle, délégation est donnée pour signer tout document relatif à l'activité de la division à **Mme Edwige NEDELEC**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division, puis à **M. Nicolas RAY**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division recouvrement tous produits et action économique.

Centralisation PNC DFT

Délégation est donnée à **Mme Frédérique MARCINIAK**, inspectrice des finances publiques, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

6. Pour le secteur des régies Etat et des collectivités locales

Délégation est donnée à **M. Eric MONDUC**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, pour signer l'ensemble des documents relevant de la gestion du service.

Article 2 : La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Philippe BAUDIER